

Edito :

Lors du CA du PGB qui s'est tenu à l'Argentière le 16 juillet dernier, les élus du Pays se sont prononcés pour inscrire la Mission Risques dans la durée. Le Pays va donc se doter d'une ingénierie afin d'assurer le suivi de l'opération pilote de gestion intégrée et des missions d'appuis et de conseil aux collectivités. C'est un signal fort adressé à tous nos partenaires puisque le travail initié en mars 2010 va pouvoir se pérenniser avec la création d'un poste spécifique.

Avancement du projet : rédaction du diagnostic sur le territoire

Le diagnostic réalisé sur le territoire du Pays concernant les risques naturels se décompose en 4 parties.

Les données des deux premières traitent d'une part les informations générales mais également les premières données sur les risques sur chacune des 37 communes.

Ce travail global est en cours d'analyse.

Les deux dernières phases portent quant à elle sur les sites tests qui ont été identifiés et ont pour finalité de déterminer les forces et faiblesses de ces territoires.

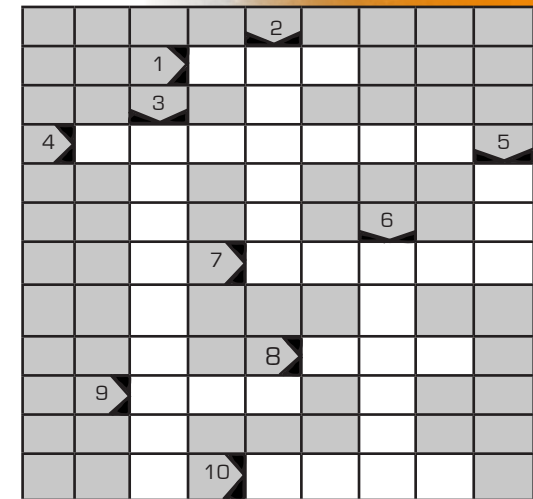
Le Qui qu'a dit quoi ...

« La définition que je donne du risque majeur, c'est la menace sur l'homme et son environnement direct, sur ses installations, la menace dont la gravité est telle que la société se trouve absolument dépassée par l'immensité du désastre »

Pour corroborer les éléments issus des deux dernières phases du diagnostic et dans une logique de développement qui prend en compte les préoccupations locales (« bottom-up »), des entretiens sont effectués avec notamment les élus du territoire. Sur la base de critères prédéfinis, ces analyses permettent de montrer les marges de progrès à réaliser. Ce travail approfondi nous guidera pour élaborer le plan d'action.

Le jeu de l'été : les risques naturels

- 1 : Documents de connaissance des phénomènes d'inondations susceptibles de se produire par débordements des cours d'eau
- 2 : Espaces naturels terrestres remarquables. Le Pays du Grand Briançonnais en compte 211 sur son territoire
- 3 : Aléa typique des zones de montagnes
- 4 : Dernier secrétaire d'Etat chargé de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs de 1984 à 1986
- 5 : Document d'urbanisme du droit français mis en place par la loi du 22 juillet 1987 puis modifiée par la loi n°95-101 du 2 février 1995
- 6 : Document réalisé par le maire dans le but d'informer les habitants de sa commune sur les risques naturels et technologiques qui les concerne, ainsi que des mesures de prévention, protection et sauvegarde
- 7 : Fonds de financements européen
- 8 : Document devant être réalisé dans les deux ans après l'approbation du PPR
- 9 : Document à disposition des campeurs et de l'exploitant, visant à faciliter les actions en cas de crise
- 10 : Plan permettant l'organisation interne des établissements scolaires afin d'assurer la sécurité des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours



Vous trouverez les réponses à ce jeu sur le site du Pays, rubrique gestion des risques naturels.

Contact :

Amandine Crévolin Tel : 04.92.23.04.46 / Fax : 04.92.53.98.61

risques@paysgrandbriançonnais.fr

www.paysgrandbriançonnais.fr